

De : Marc FIORI

A : L'Ensemble du personnel

Objet : INVITATIONS ET CADEAUX OFFERTS PAR DES
PERSONNES EXTERNES A L'ENTREPRISE

Cette note a pour objet de conforter un « bon usage » concernant les cadeaux offerts par les fournisseurs et par toutes personnes externes à l'entreprise.

Certains services étant, de part leur mission, plus exposés que d'autres et par souci d'équité vis-à-vis de l'ensemble du personnel il est demandé à chacun de veiller au respect de la procédure ci-dessous :

- Les billets pour des spectacles (cinéma, théâtre, musique et sport) : pas plus d'une fois par an et par fournisseur et en informant le responsable hiérarchique.
- Les invitations au restaurant : pas plus d'une fois par an, par fournisseur et en informant le responsable hiérarchique.
- Les cadeaux de fin d'année (chocolats, vins etc..) doivent être repartagés au sein du service ou transmis à la **Direction Retail Europe** qui les utilisera pour récompenser les « challenges vendeurs » en boutiques.

Cordialement,
Marc FIORI